

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Le diagnostic du Scot des rives du Rhône

La volonté affirmée d'associer les habitants

VALLÉE DU RHÔNE

Le Scot (schéma de cohérence territoriale) des Rives du Rhône est une importante entité géographique !

Avec des particularités « lourdes à gérer », reconnaît Nelly Liogier (chargée de mission au Scot). Il est vrai que sur son territoire, ce Scot a un parc naturel régional (les Monts du Pilat), le Rhône (avec ses atouts et ses risques), une centrale nucléaire (Saint-Alban-du-Rhône/Saint-Maurice-l'Exil), deux plates-formes chimiques (Roches-de-Condrieu et Roussillon) et d'autres sites industriels à risques, un grand axe de liaison nord-sud (l'autoroute A 7), une importante zone agricole (le verger fruitier du pays roussillonnais, la vigne avec quatre AOC, l'élevage en pays viennois), sans oublier « l'attractivité et les inconvénients de l'agglomération lyonnaise », souligne Nelly Liogier.

« Appréhender au mieux les évolutions du territoire »

Toutes ces particularités doivent être prises en compte pour envisager l'aménagement du territoire Rives du Rhône, à moyen et long terme (15-20 ans) ; les particularités, mais aussi les attentes des habitants en matière d'évolution de leur bassin de vie.

Le Scot est une procédure permettant une planification intercommunale ayant pour but « d'appréhender au mieux les évolutions du territoire », explique la



Les intercommunalités membres du Scot "Rives du Rhône" : la communauté d'agglomération du pays viennois (en orange sur la carte), la communauté de communes du Pilat rhodanien (marron), la communauté de communes de la région de Condrieu (vert), la communauté de communes du pays roussillonnais (rose), la communauté de communes de Rhône Valloire (bleu), et la commune isolée de Sainte-Colombe (vert pâle).

chargée de mission. À partir de l'étude de ces évolutions, l'objectif vise à tirer les conséquences dans une palette de domaines très divers : développement économique (industries

agriculture, artisanat), habitat, loisirs, paysages et environnement (y compris rivières, crues et risques liés), modes de transport et déplacements (y compris transport fluvial).

Pour les "Rives du Rhône", la procédure est avancée. La première phase — l'état des lieux du territoire — a été validée en décembre. Mais le syndicat mixte porteur du Scot "Rives du Rhône" veut

REPÈRE

■ Le Scot des Rives du Rhône a succédé au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de Givors, Vienne et Roussillon. Il regroupe 79 communes (la plus au nord : Luzinay en pays viennois - la plus au sud : Beausemblant dans la Drôme). Il s'étend sur cinq départements : Isère, Rhône, Loire, Drôme, Ardèche et représente 944 km² ! Son territoire compte 158 000 habitants.

jouer la transparence en associant les habitants à l'élaboration du document du Scot.

Cette volonté de concertation se concrétise sur le terrain : une première rencontre avec la population a eu lieu à Pélussin, le 11 avril.

Trois autres sont prévues (lire : le planning des concertations).

L'objectif est de susciter le débat « autour des principaux constats et enjeux de notre territoire », précise Nelly Liogier. La balle est donc dans le camp des habitants qui devront dire comment ils souhaitent voir évoluer leurs bassins de vie.

Jean-François PERRET

LE PLANNING

Des réunions publiques sont prévues à Saint-Maurice-l'Exil (pour la communauté de communes du pays roussillonnais) mardi 18 avril (18 heures, salle des conférences, espace Marcel-Noyer) ; à Condrieu (communauté de communes de la région de Condrieu) jeudi 20 avril (18 heures, salle de l'Arbuel) ; à Vienne (communauté d'agglomération du pays viennois, et pour la commune de Sainte-Colombe) mercredi 10 mai (18 heures, salle du conseil à la CAPV).